

délibération :  
D\_2017\_12\_11

L'an deux mille dix sept , le vendredi 08 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Décembre 2017

Présents : 18

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

**Objet : Convention  
d'occupation domaniale ayant  
pour objet l'installation et  
l'hébergement d'équipement  
de télérelevé en hauteur pour  
le déploiement du compteur  
communicant « Gazpar » - GRDF**

**Pouvoirs :**

Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame RELET Graziella, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine,  
Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que GRDF gère en France le réseau de distribution du gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L 432-8 du code de l'énergie, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteur Communicant Gaz ».

Les objectifs de ce dispositif sont principalement de :

- Permettre aux abonnés, par une communication plus fréquente des données de communication de mieux maîtriser leur consommation,
- D'améliorer la qualité de la facturation qui ne sera plus assise sur des estimations mais uniquement sur la consommation réelle.

Cette solution est installée sans surcoût pour le consommateur.

La commune est sollicitée pour héberger une ou plusieurs antennes servant à relayer des informations collectées par émission d'ondes radios. Cette antenne relais, « concentrateur » transmet les données par le biais du réseau d'un opérateur de téléphone.

Les sites proposés sont :

- La Mairie - 8, Place du Champ de Foire,
- L'Atelier du Service Technique - Place Simon Dugaleix,
- Les Tribunes du stade municipal - Avenue du 24 Août 1944 (adresse notée en annexe 2 de la convention).

GRDF propose, dans un premier temps, la signature d'une convention cadre pour étudier la faisabilité technique des 3 sites proposés.

L'hébergement serait consenti moyennant le versement d'une redevance annuelle de 50 € H.T. par site au profit de la commune, destinée à couvrir les avantages de toute nature retirés par GRDF.

AR PREFECTURE

016-211602362-20171208-D\_2017\_12\_11-DE  
Reçu le 20/12/2017

L'installation des équipements restera intégralement à la charge de GRDF.  
En fonction des conclusions de ces études, GRDF sollicitera à nouveau l'avis de la commune,  
pour un accord définitif.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre pour étudier la faisabilité technique des 3 sites proposés, tels qu'annexés à la convention jointe ainsi que tout document afférent.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/12/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 20 DEC. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET.

